

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 250

5 février 2009

### SOMMAIRE

<b>Albatros Holdings S.A.</b> .....	<b>11968</b>	<b>Holding du Louvre S.A.</b> .....	<b>11963</b>
<b>Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.</b> .....	<b>11980</b>	<b>Jesa S.A.</b> .....	<b>11959</b>
<b>Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>11981</b>	<b>KoSa Canada Receivables Company S.à r.l.</b> .....	<b>11965</b>
<b>AMS Systems S.A.</b> .....	<b>11954</b>	<b>KoSa Foreign Investments S.à r.l.</b> .....	<b>11964</b>
<b>AMS Systems S.A.</b> .....	<b>11955</b>	<b>KoSa US Investments S.à r.l.</b> .....	<b>11965</b>
<b>AMS Systems S.A.</b> .....	<b>11955</b>	<b>KoSa US Receivables Company S.à r.l.</b> ...	<b>11965</b>
<b>Bantleon Invest S.A.</b> .....	<b>11960</b>	<b>LWV, Lux-Werbevertrieb S.A.</b> .....	<b>12000</b>
<b>Catclub S.A.</b> .....	<b>11994</b>	<b>MCG Investments S.à r.l.</b> .....	<b>11990</b>
<b>CMC Holding Sàrl</b> .....	<b>11984</b>	<b>Mersch &amp; Schmitz Services S.à r.l.</b> .....	<b>11999</b>
<b>Coffee2008 Investments SCA</b> .....	<b>11984</b>	<b>Ourivesaria Jorge Silva S.à r.l.</b> .....	<b>11990</b>
<b>Coffee2008 Investments SCA</b> .....	<b>11968</b>	<b>Pardus Holding S.à r.l.</b> .....	<b>11964</b>
<b>Cohr Group S.à r.l.</b> .....	<b>11980</b>	<b>Pardus Investments S.à r.l.</b> .....	<b>11960</b>
<b>Cube Communications Infrastructure S.C.A.</b> .....	<b>11982</b>	<b>Pembroke French Investments S.à r.l.</b> ...	<b>11954</b>
<b>Cube Communications Infrastructure S.C.A.</b> .....	<b>11974</b>	<b>ProLogis UK CCLXXVI S.à r.l.</b> .....	<b>11982</b>
<b>Cube Environment S.C.A.</b> .....	<b>11984</b>	<b>ProLogis UK CCXC S.à r.l.</b> .....	<b>11994</b>
<b>Cube Three S.C.A.</b> .....	<b>11974</b>	<b>ProLogis UK LVIII S.à r.l.</b> .....	<b>11961</b>
<b>Development Capital 1 S.C.A.</b> .....	<b>11956</b>	<b>Quadrik AG</b> .....	<b>11974</b>
<b>DGG S.à r.l.</b> .....	<b>11998</b>	<b>Relic S.A.</b> .....	<b>11978</b>
<b>Eupalia S.A.</b> .....	<b>11966</b>	<b>Relic S.A.</b> .....	<b>11980</b>
<b>Eupalia S.A.</b> .....	<b>11984</b>	<b>SistemApsys Financing S.à r.l.</b> .....	<b>11977</b>
<b>Frastema S.A.</b> .....	<b>11996</b>	<b>Stele S.A.</b> .....	<b>11981</b>
<b>G.C. Matériel</b> .....	<b>11954</b>	<b>THREON Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>11961</b>
<b>Gefi International S.A.</b> .....	<b>11966</b>	<b>T.M. S.à r.l.</b> .....	<b>11999</b>
<b>Gefi International S.A.</b> .....	<b>11984</b>	<b>Trade Receivables Finance S.A.</b> .....	<b>11966</b>
<b>Generali Hedge Funds Sicav</b> .....	<b>11960</b>	<b>UBS Target Fund</b> .....	<b>11956</b>
<b>Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>11955</b>	<b>Vermilux S.A.</b> .....	<b>11964</b>
<b>Heerema Transport Finance (Luxem- bourg) S.à r.l.</b> .....	<b>11963</b>	<b>Ycodis S.à r.l.</b> .....	<b>11968</b>
		<b>Yvaga S.A.</b> .....	<b>11974</b>

**G.C. Matériel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 53.505.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010035/5307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA00994. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**AMS Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 69.269.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010038/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03233. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 269.001,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 135.171.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 29 décembre 2008 entre Fremon 1 Limited Partnership et FIRE French Holdings S.à r.l. que 137.191 parts sociales d'une valeur nominale de € 1.- chacune, représentant 51% du capital social de la Société, sont à compter de cette date détenues par et FIRE French Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 29 décembre 2008 entre Fremon 2 Limited Partnership et FIRE French Holdings S.à r.l. que 131.810 parts sociales d'une valeur nominale de € 1.- chacune, représentant 49% du capital social de la Société, sont à compter de cette date détenues par FIRE French Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Depuis le 29 décembre 2008, les 269.001 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

FIRE French Holdings S.à r.l.: 269.001 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010472/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**AMS Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 69.269.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010039/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03231. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**AMS Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 69.269.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010040/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03226. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 286.400,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 112.017.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 16 décembre 2008*

A/ Les Associés ont décidé de révoquer Madame Catherine Koch en tant que gérant avec effet au 25 Août 2008.

Les Associés ont décidé de nommer comme gérant avec effet au 25 Août 2008 et pour une durée indéterminée:

- Madame Sandrine van Waveren, née le 18 août 1971 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Timothy Roniger, ayant son adresse professionnelle au 6A, Chemins des Vignerons, CH-1807 Blonay (Suisse), gérant;

- Monsieur Joachim Gottschalk, ayant son adresse professionnelle au 243, Route de Blonay, CH-1814 La Tour-de-Peilz (Suisse), gérant;

- Madame Sandrine van Waveren, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), gérant

B/ Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009010537/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**UBS Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.795.

Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

*Pour UBS Target Fund*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Olivier Schütz

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009010041/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01435. - Reçu 42,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.555.

In the year two thousand and eight, on the 4<sup>th</sup> of December.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the "société en commandite par actions" named DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 78 555, and having its registered office at L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet (the "Company"),

which was incorporated by a notarial deed of October 4, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of May 2, 2001, and the articles of incorporation of the Company were for the last time amended by a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg City, on the 9<sup>th</sup> of April 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1373 of June 4, 2008 (the "Articles of Incorporation"),

The meeting of shareholders is presided by Mr. Yves DESCHENAUX, consultant, Luxembourg, who appoints as secretary Ms. Valentina DADDA, employee, Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Christophe VELLE, employee, Luxembourg.

The appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows

I: The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting. The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

- 1) The liquidation of the Company;
- 2) The appointment of a liquidator;
- 3) The determination of the powers of said liquidator;
- 4) The determination of the remuneration of said liquidator.

III. That pursuant to article six (6) of the Articles of Incorporation the subscribed capital of the Company is set at one hundred seventeen thousand and one hundred and fifty Euro (117,150.- EUR), divided into:

- nine thousand three hundred and seventy-two (9,372) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,
- sixty thousand nine hundred and eighteen (60,918) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,
- and twenty-three thousand four hundred and forty (23,430) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

IV. That pursuant to article thirty three (33) of the Articles of Incorporation, the Company may be put into early liquidation prior to the term of its duration by a Shareholders' meeting resolution adopted with a combined majority as set out in article twenty-seven (27) of the Company's articles of incorporation .Article twenty-seven (27) of the Articles of Incorporation, provides that the Company may be put into early liquidation only with the consent of the manager and a shareholders' meeting resolution adopted with a combined majority of at least seventy-five (75) % of the then issued and subscribed A shares and at least seventy-five (75) % of the then issued and subscribed B shares. The manager has granted its consent to the early liquidation in a board meeting dated November 14<sup>th</sup> , 2008.

V. That the convening notices to the present extraordinary shareholders meeting have been sent out to the shareholders by faxes and registered mail in accordance with article twenty-two (22) of the Articles of Incorporation as it has been proofed to the undersigned notary.

VI. That the unlimited shareholder and all the limited Shareholders are present or duly represented, as appears from the afore said attendance list. The shareholders present or duly represented consider themselves as duly convened, moreover declaring so far as necessary having had knowledge of the agenda beforehand.

VII. That the present Meeting, which represents the whole of the capital, is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting hereby decides the anticipatory winding-up of the Company and decides the Company shall go into liquidation as of the present date.

*Second resolution:*

The meeting decides to appoint the company named DEVELOPMENT CAPITAL S.A., société anonyme, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 78151, as liquidator.

*Third resolution:*

The liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148A (148 bis) of the Law on Commercial Companies. It may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the general meeting of shareholders, inasmuch as it may be required.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolatory actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

*Fourth resolution:*

The liquidator shall be remunerated by an amount of twenty five thousand Euros (25,000.- EUR).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 17.30 hours.

*Expenses:*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by name(s), surname, civil status and residence said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions dénommée DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet (la "Société"), et inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°78555,

constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78555 et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 4 juin 2008, (les " Statuts ")

Le bureau est composé comme suit:

M. Yves DESCHENAUX est désigné comme Président de l'Assemblée par l'Assemblée, lequel désigne comme secrétaire Mme Valentina DADDA, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Christophe VELLE, employé, Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations

I: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée. La prédite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

- 1) Mise en liquidation de la société
- 2) Nomination d'un liquidateur
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur.

III. Que suivant l'article six (6) des Statuts le capital souscrit de la Société est fixé à cent dix-sept mille cent cinquante euros (117.150,- EUR), divisé en:

- neuf mille trois cent soixante-douze (9.372) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- soixante mille neuf cent dix-huit (60.918) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

- et vingt-trois mille quatre cent trente (23.430) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

IV.- Qu'en vertu de l'article trente-trois (33) des Statuts, la Société peut-être mise en liquidation anticipée avant l'expiration de son terme par une décision de l'assemblée des actionnaires adoptée à la majorité combinée comme prévu à l'article vingt-sept (27) des Statuts de la Société qui prévoit que la Société peut être mise en liquidation par anticipation seulement avec le consentement du gérant et une décision de l'assemblée des actionnaires adoptée à la majorité combinée et qualifiée d'au moins 75% des actions A émises et souscrites et d'au moins 75% des actions B émises et souscrites. Le gérant a donnée son approbation à la liquidation anticipée de la Société dans les précitées résolutions du conseil d'administration en date du 14 novembre 2008.

V.- Que la convocation à la présente assemblée générale extraordinaire a été envoyé aux actionnaires par fax et par courrier conformément à l'article vingt-deux (22) des Statuts de la Société comme il l'a été prouvé au notaire soussigné.

VI.- Que l'actionnaire commandité ainsi que tous les actionnaires commanditaires sont présents ou dûment représentés ainsi qu'il ressort d'une liste de présence, qui après avoir été signé "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VII.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme "DEVELOPMENT CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78151.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur sera rémunéré par un montant de 25.000,- (vingt-cinq mille) Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la société des suites de ce document, sont estimés à approximativement EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes précitées, toutes connues du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. DESCHENAUX, V. DADDA, Ch. VELLE, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 décembre 2008, LAC/2008/49164: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009010042/208/177.

(090008287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Jesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.209.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision prise par le conseil d'administration en date du 30 décembre 2008*

1. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale actionnaires.

2. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JESA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010493/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04174. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.470.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

*Pour GENERAL HEDGE FUNDS SICAV*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Martin Rausch / Olivier Schütz  
*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009010043/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01436. - Reçu 74,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Bantleon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 72.580.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

*Pour BANTLEON INVEST S.A.*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Martin Rausch / Olivier Schütz  
*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009010046/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03521. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Pardus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.922.

*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 18 décembre 2008*

1. M. Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant D.
2. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant D.
3. M. Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant D pour une durée indéterminée.
4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant D pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22.12.2008.

*Pour extrait sincère et conforme*  
*Pour Pardus Investments S.à r.l.*  
*Signatures*

Référence de publication: 2009010502/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02736. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**THREON Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.064.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Peter STEVENS

Référence de publication: 2009010055/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03161. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**ProLogis UK LVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.226.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, by virtue of a proxy given on 18 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK LVIII, S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 8 March 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 904 of October 20, 2001 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;
- that the capital of the corporation ProLogis UK LVIII, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;
- that ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

11962

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK LVIII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 8 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 904 du 20 octobre 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK LVIII, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. LAC/2008/52061. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009010194/220/95.

(090008638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Holding du Louvre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DU LOUVRE S.A.

*Administrateur*

Référence de publication: 2009010056/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03164. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Heerema Transport Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.428.

RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2007, enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2007, relation GRE/2007/1577, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 8 juin 2007 (référence: L070071714), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1473 du 17 juillet 2007 pour compte de la société à responsabilité limitée "HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.", (anciennement: "HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A."), établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-Rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 102428,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante dans la version anglaise dudit acte, suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

*"Sixth resolution*

The meeting decides to fix the number of the members of the board of managers at 3 and to appoint, for an unlimited period:

a).....

b)....., and

c) Mr Johan SMITS, director, born in Zuilen, (The Netherlands), on the 8 of September 1947, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette, (Switzerland), as manager B."

AU LIEU DE:

*"Sixth resolution*

The meeting decides to fix the number of the members of the board of managers at 3 and to appoint, for an unlimited period:

a).....

b)....., and

c) Mr Johan SMITS, director, born in Zuilen, (The Netherlands), on the 8 of September 1947, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette, (Switzerland), as manager A.

Mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

*Pour la société*

Pour Maître Jean SECKLER

Christian DOSTERT

*notaire, par délégation*

Référence de publication: 2009010434/231/41.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04264. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Vermilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.435.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Michaël Bosseler

Référence de publication: 2009010057/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03167. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.835.018.450,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.563.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2007.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010059/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02342. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Pardus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.234.

*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 18 décembre 2008*

1. M. Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant D.
2. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant D.
3. M. Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant D pour une durée indéterminée.
4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant D pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Pardus Holding S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2009010503/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02745. - Reçu 14,0 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(090008421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**KoSa US Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 184.888.100,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.786.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2007.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010062/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02337. - Reçu 22,0 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(090008145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**KoSa Canada Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 34.970.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.689.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2007.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010063/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02336. - Reçu 22,0 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(090008148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.020.184.225,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2007.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010064/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02339. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Trade Receivables Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.483.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 décembre 2008 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet au 26 août 2008:

- Madame Viviane Graffe, née le 1<sup>er</sup> octobre 1963 à Esch-sur-Alzette au Luxembourg, ayant son adresse au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Il résulte également de cette Assemblée que la personne suivante a vu son mandat d'Administrateur de la Société supprimé ainsi que son pouvoir de signature avec effet immédiat:

- Monsieur Robert Ian Fitz-Harris, né le 21 avril 1961 à Wantage au Royaume-Uni, ayant son adresse au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Il résulte également de cette Assemblée que les personnes suivantes ont été nommées Administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Stefan Paul Allesch-Taylor, né le 6 mai 1969 à St-Albans au Royaume-Uni, ayant son adresse au 6 Imperial Crescent, Fulham, SW6 2RG Londres au Royaume.

- Monsieur Xavier Lang-Claes, né le 2 octobre 1972 à Metz en France, ayant son adresse 28 Rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Stefan Paul Allesch-Taylor

- Monsieur Xavier Lang-Claes

- Monsieur Paul Edward Hammett

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010471/4170/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Eupalia S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Gefi International S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

—  
L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEFI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2007,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2022 du 19 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 925 du 15 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise MAZE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la société GEFI INTERNATIONAL S.A. en "EUPALIA S.A.".
2. Démission de Monsieur Lionel NATAF de son poste d'administrateur-délégué.
3. Nomination de Monsieur Erick BERVILLE, demeurant 17, rue des Marronniers, F-92600 Asnières sur Seine (France).
4. Divers:

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société GEFI INTERNATIONAL S.A. en "EUPALIA S.A.".

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 1 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (1<sup>er</sup> alinéa).** Il existe un société anonyme, sous la dénomination de:  
"EUPALIA S.A. " "

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lionel NATAF de son poste d'administrateur-délégué. Il continuera à assumer la fonction d'administrateur de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée propose au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Erick BERVILLE aux fonctions d'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MAZE, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52520. Reçu douze euros (12.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009010087/242/58.

(090008200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Ycodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 101.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010089/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03253. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Albatros Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 57.374.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009010192/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05221. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Coffee2008 Investments SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.717.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mrs. Virginie Lebbe, lawyer, residing professionally at 291, Route d'Arlon, B.P. 603, L-2016 Luxembourg,

acting in her capacity as representative of the board of managers of Coffee2008 MANAGER S.à r.l., a Société à Responsabilité Limitée, having its registered office at 46 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 134 751, and acting as sole general partner (the "General Partner") of Coffee2008 Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions, having its registered office at 46 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 134 717 (the "Company"),

The appearing party, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state the following declaration:

1. That pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company:

"The issued capital of the Company is set at seven hundred fifty thousand Euros (EUR 750,000.-) divided into seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A1 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A2 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A3 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A4 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A5 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A6 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A7 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A8 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A9 Shares, seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (749,999) Class A10 Shares with a nominal value of ten Cent each (EUR 0.1) all of which Class A1 to A10 Shares (together the "Class A Shares") shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 MANAGER SARL, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest, with

a nominal value of ten Cent (EUR 0.1) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares" and together with the "Class A Shares" the "Shares").

The authorized capital of the Company is set at seventy-five million and one Euros (EUR 75,000,001.-) divided into seventy-five million (75,000,000) Class A1 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A2 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A3 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A4 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A5 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A6 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A7 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A8 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A9 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A10 Shares and ten (10) Class B Shares, all with a nominal value of ten Cents ( EUR 0.1) each.

The Manager is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager.

The Manager may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

2. Pursuant to resolutions dated 19 December 2008 (the "Resolutions"), the General Partner took the decision to realize a capital increase of twenty-five thousand nine hundred eleven Euros and seventy Cents (EUR 25,911.70),

in order to bring the share capital of the Company from its current amount of seven hundred fifty thousand Euros (EUR 750,000.-) to seven hundred seventy-five thousand nine hundred eleven Euros seventy Cents (EUR 775,911.70),

by the issue of:

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A1 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A2 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A3 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A4 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A5 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A6 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A7 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A8 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each;

- Twenty-five thousand nine hundred eleven (25,911) Class A9 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each; and

- Twenty-five thousand nine hundred eighteen (25,918) Class A10 Shares, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each,

fully paid in as stated here below, and having the same rights and advantages provided for in the articles of incorporation of the Company,

and to accept the subscription of these new shares by (i) Mr. Herman Scheffer, and (ii) Mr. Roel Berends, further informed in the Resolutions and for the number and class of shares as mentioned below,

by contribution in cash of twenty-five thousand nine hundred eleven Euros and seventy Cents (EUR 25,911.70) divided into the different classes of shares as described in the table below:

Subscribers' Name	Class of shares	Number of shares	Total nominal value in EUR
	A1	23,834	2,383.40

	A2	23,834	2,383.40
	A3	23,834	2,383.40
	A4	23,834	2,383.40
Mr. Roel Berends	A5	23,834	2,383.40
	A6	23,834	2,383.40
	A7	23,834	2,383.40
	A8	23,834	2,383.40
	A9	23,834	2,383.40
	A10	23,834	2,383.40
	TOTAL .....	238,340	23,834.-
Subscribers' Name	Class of shares	Number of shares	Total nominal value in EUR
	A1	2,077	207,70
	A2	2,077	207,70
	A3	2,077	207,70
	A4	2,077	207,70
Mr. Herman Scheffer	A5	2,077	207,70
	A6	2,077	207,70
	A7	2,077	207,70
	A8	2,077	207,70
	A9	2,077	207,70
	A10	2,084	208,40
	TOTAL .....	20,777	2,077.70

3. The implementation of the relevant capital increase described above is recorded by the undersigned notary pursuant to the subscription documentation.

The total amount of twenty-five thousand nine hundred eleven Euros and seventy Cents (EUR 25,911.70) is now at the Company's disposal, evidence having been brought to the Notary by a related bank certificate.

4. That following this capital increase, the share capital of the Company has been increased to seven hundred seventy-five thousand nine hundred eleven Euros and seventy Cents (EUR 775,911.70) and the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at seven hundred seventy-five thousand nine hundred eleven Euros and seventy Cents (EUR 775,911.70) divided into seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A1 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A2 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A3 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A4 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A5 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A6 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A7 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A8 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A9 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred seventeen (775,917) Class A10 Shares with a nominal value of ten Cents each (EUR 0.1) all of which Class A1 to A10 Shares (together the "Class A Shares") shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 MANAGER S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares the "Shares").

The maximum authorised amount of the share capital of the Company, including the issued capital is set at seventy-five million and one Euros (EUR 75,000,001.-) divided into seventy-five million (75,000,000) Class A1 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A2 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A3 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A4 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A5 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A6 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A7 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A8 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A9 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A10 Shares and ten (10) Class B Shares, all with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each.

The Manager is authorized and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company redeems from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 2,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appeared, the said appeared signed together with the Notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme. Virginie Lebbe, Juriste, résidant professionnellement au 291, Route d'Arlon, B.P. 603, L-2016 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du Conseil de Gérance de la Société Coffee2008 MANAGER S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 751, agissant en tant que associé commandité ("Associé Commandoté") de la société Coffee2008 Investments S.C.A, Société en Commandite par Actions, ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 717 (la "Société"),

Laquelle comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"):

" le capital souscrit de la Société est fixé à sept cent cinquante mille Euros (EUR 750,000) divisé en sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A1, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A2, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A3, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A4, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A5, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A6, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A7, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A8, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A9, sept cent quarante-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (749.999) actions de catégorie A10 chaque action ayant une valeur nominale de 10 Centimes d'Euro (EUR 0.10) et chacune des actions de catégorie A1 à A10 (ensemble les "Actions de Catégorie A") devront être détenues par les associés commanditaires et dix (10) actions de catégorie B détenues par Coffee2008 MANAGER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en qualité de seul associé commandité en représentation de son engagement indéfini et solidaire, ces actions ayant une valeur nominale de 10 Centimes d'Euro (EUR 0.10) et chaque action étant entièrement libérée (les " Actions de Catégorie B ") et ensemble avec les Actions de catégorie A les "Actions").

Le capital autorisé de la société est fixé à soixante quinze millions et un Euros (EUR 75.000.001.-) divisé en soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A1, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A2, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A3, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A4, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A5, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A6, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A7, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A8, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A9, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A10 et dix actions de catégorie B, chaque action ayant une valeur nominale de 10 Centimes d'Euro (EUR 0.10).

Le Gérant est autorisé et est en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'Actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires pour les Actions du capital autorisé non encore émises par le Gérant.

Le gérant, peut déléguer tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital. Chaque fois que le Gérant aura procédé à une augmentation de capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

2. En vertu de résolutions prises le 19 décembre 2008 (les "Résolutions"), l'Associé Commandité décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt cinq mille neuf cent onze Euros et soixante dix Cents (EUR 25.911,70) de manière à porter son montant actuel de sept cent cinquante mille Euros (EUR 750,000) à sept cent soixante quinze mille neuf cent onze Euros et soixante dix cents (EUR 775.911,70),

Par l'émission de:

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A1, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A2, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A3, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A4, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A5, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A6, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A7, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A8, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent onze (25.911) Actions de Catégorie A9, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- Vingt cinq mille neuf cent dix-huit (25.918) Actions de Catégorie A10, avec une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

totalement libérées comme décrit ci-dessous, et jouissant des mêmes droits et avantages tels que prévus dans les statuts de la Société,

et d'accepter les souscriptions de ces nouvelles actions par (i) M. Herman Scheffer et (ii) M. Roel Berends, tels que renseignés dans les résolutions et pour le nombre et la classe d'action mentionnés ci-dessous,

moyennant une contribution en espèce de vingt cinq mille neuf cent onze Euros et soixante dix cents (EUR 25.911,70) répartie entre les différentes Catégories d'Actions tel que décrit dans le tableau ci-dessous:

Nom du souscripteur	Catégorie d'Actions	Nombre d'Actions	Total de la valeur nominale en Euros
Mr. Roel Berends	A1	23.834	2.383,40
	A2	23.834	2.383,40
	A3	23.834	2.383,40
	A4	23.834	2.383,40
	A5	23.834	2.383,40
	A6	23.834	2.383,40
	A7	23.834	2.383,40
	A8	23.834	2.383,40

	A9	23.834	2.383,40
	A10	2,084	2.383,40
	TOTAL .....	238.340	23.834
Nom du souscripteur	Catégorie d'Actions	Nombre d'Actions	Total de la valeur nominale en Euros
	A1	2,077	207,70
	A2	2,077	207,70
	A3	2,077	207,70
	A4	2,077	207,70
Mr. Herman Scheffer	A5	2,077	207,70
	A6	2,077	207,70
	A7	2,077	207,70
	A8	2,077	207,70
	A9	2,077	207,70
	A10	2,084	208,40
	TOTAL .....	20,777	20,777,0

1. La réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, est constatée par le notaire instrumentant sur base des documents de souscription.

La somme totale de vingt cinq mille neuf cent onze Euros et soixante dix Cents (EUR 25.911,70) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le capital social de la Société se trouve porté à sept cent soixante quinze mille neuf cent onze Euros et soixante dix Cents (EUR 775.911,70), et l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante quinze mille neuf cent onze Euros et soixante dix cents (EUR 775.911,70) divisé en sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A1, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A2, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A3, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A4, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A5, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A6, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A7, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A8, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix (775.910) actions de Catégorie A9, sept cent soixante quinze mille neuf cent dix-sept (775.917) actions de Catégorie A10, chaque action ayant une valeur nominale de 10 Centimes d'Euro (EUR 0.10) et chacune des Actions de Catégorie A1 à A10 devront être détenues par les associés-commanditaires et dix (10) Actions de Catégorie B détenues par Coffee2008 MANAGER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en qualité de seul associé-commandité en représentation de son engagement indéfini et solidaire, ces actions ont une valeur nominale de 10 Centimes d'Euro (EUR 0.10) et chaque action étant entièrement libérée (les " Actions de Catégorie B ") et ensemble avec les Actions de catégorie A les "Actions").

Le montant maximum autorisé du capital social de la Société, incluant le capital émis est fixé à soixante quinze millions et un Euros (EUR 75.000.001.-) divisé en soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A1, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A2, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A3, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A4, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A5, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A6, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A7, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A8, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A9, soixante quinze millions (75.000.000) d'actions de catégorie A10 et dix actions de catégorie B, chaque action ayant une valeur nominale de 10 Centimes d'Euro (EUR 0.10).

Le Gérant est autorisé et est en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'Actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires pour les Actions du capital autorisé non encore émises par le Gérant.

Le gérant, peut déléguer tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital. Chaque fois que le Gérant aura procédé à une augmentation de capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000.-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. LEBBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52623. Reçu cent vingt-neuf euros cinquante-six cents (0,50% = 129,56.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009010092/242/339.

(090008191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Quadrik AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.863.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010091/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03248. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Yvaga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 120.682.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010096/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03246. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Cube Three S.C.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cube Three S.C.A. ("the Company"), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary

residing in Luxembourg, on 27 May 2008, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 139.120, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 June 2008.

The meeting is opened under the chair of Mr Nicolas Goulet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Fabienne Sheng, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting and the notary;
- that, pursuant to the attendance list, all shareholders are present or represented, and declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening reports and formalities;
- that thus the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the corporate name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand and four euros (EUR 31,004), represented by seven thousand seven hundred and fifty-one (7,751) shares without nominal value, up to two hundred thirty-five thousand two hundred thirty-six euros (EUR 235,236), represented by fifty-eight thousand eight hundred and nine (58,809) shares without nominal value, to be paid by a contribution in cash of two hundred and four thousand two hundred thirty-two euros (EUR 204,232) through the issue of fifty and one thousand fifty-eight (51,058) shares without nominal value, and subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

Then, the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution:*

The shareholders resolve to change the corporate name of the Company into "Cube Communications Infrastructure S.C.A."

As a consequence, the article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of Cube Communications Infrastructure S.C.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association."

#### *Second resolution:*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand and four euros (EUR 31,004), represented by seven thousand seven hundred and fifty-one (7,751) shares without nominal value, up to two hundred thirty-five thousand two hundred thirty-six euros (EUR 235,236), represented by fifty-eight thousand eight hundred and nine (58,809) shares without nominal value, to be paid by a contribution in cash of two hundred and four thousand two hundred thirty-two euros (EUR 204,232) through the issue of fifty and one thousand fifty-eight (51,058) shares without nominal value, to be entirely subscribed, for the price of two hundred and four thousand two hundred thirty-two euros (EUR 204,232), by CUBE INFRASTRUCTURE FUND, a société anonyme qualifying as a société d'investissement en capital risque having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 124.234), incorporated by a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on February 6, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of February 28, 2007, Number 265, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 20 December 2007, published in the Mémorial of 10 April 2008, Number 884, the other shareholder renouncing to its preferential subscription right.

The subscriber is here represented by Mrs Anne-Sophie Tuffery, prenamed,  
by virtue of a proxy hereto attached.

The new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of two hundred and four thousand two hundred thirty-two euros (EUR 204,232) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

As a consequence, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of two hundred thirty-five thousand two hundred thirty-six euros (EUR 235,236), divided fifty-eight thousand eight hundred and eight (58,808) Ordinary Shares and one (1) Management Share without nominal value. The Management Share shall be held by NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., in abridged form NEIL as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation**

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cube Three S.C.A. ("la Société"), ayant son siège social au Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2008, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.120, et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Goulet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui a désigné comme secrétaire Madame Fabienne Sheng, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'instrumenter l'acte suivant:

- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont répertoriés dans une liste de présence signée par les actionnaire ou leurs représentants et par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste, ainsi que les procurations "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte
- Que, d'après la liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dûment informés par avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux convocations et formalités,
- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Agenda*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société ;

2. Augmentation de capital de la Société pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille quatre euros (EUR 31.004), représenté par sept mille sept-cent cinquante-et-une (7.751) actions sans valeur nominale, à deux cent trente-cinq mille deux cent trente-six euros (EUR 235.236), représenté par cinquante-huit mille huit cent neuf (58.809) actions sans valeur nominale, par une contribution en numéraire de deux cent quatre mille deux cent trente-deux euros (EUR 204.232) à travers l'émission de cinquante-et-un mille cinquante-huit (51.058) actions sans valeur nominale, et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société en "Cube Communications Infrastructure S.C.A."

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"Par le présent acte, il est créé entre les souscripteurs, et tous ceux qui peuvent devenir propriétaires des actions émises à l'avenir, une société en commandite par actions sous la dénomination de Cube Communications Infrastructure S.C.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, de même que par les présents statuts."

*Deuxième résolution:*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille quatre euros (EUR 31.004), représenté par sept mille sept-cent cinquante-et-une (7.751) actions sans valeur nominale, à deux cent trente-cinq mille deux cent trente-six euros (EUR 235.236), représenté par cinquante-huit mille huit cent neuf (58.809) actions sans valeur nominale, par une contribution en numéraire de deux cent quatre mille deux

cent trente-deux euros (EUR 204.232) à travers l'émission de cinquante-et-un mille cinquante-huit (51.058) actions sans valeur nominale, qui seront entièrement souscrites, pour un montant de deux cent quatre mille deux cent trente-deux euros (EUR 204.232), par CUBE INFRASTRUCTURE FUND, une société anonyme ayant la qualification de société d'investissement en capital risque ayant son siège social à Luxembourg (RCS Luxembourg B 124234), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 février 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 265, le 28 février 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 20 décembre 2007, publié dans le Mémorial, numéro 884, le 10 avril 2008, l'autre actionnaire renonçant à exercer son droit préférentiel de souscription.

Le souscripteur est ici représenté par Madame Anne-Sophie Tuffery, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de deux cent quatre mille deux cent trente-deux euros (EUR 204.232) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

En conséquence de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société s'élève à deux cent trente-cinq mille deux cent trente-six euros (EUR 235.236) divisé en cinquante-huit mille huit cent huit (58.808) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans valeur nominale. L'Action de Direction est détenue par NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., en abrégé NEIL, en qualité d'actionnaire commandité."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GOULET, F. SHENG, A. - S. TUFFERY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52509 Reçu mille vingt et un euros seize cents (0,50% = 1.021,16.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009010094/242/156.

(090008182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

### **SistemApsys Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.487.

#### EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite de l'associé unique de la Société datée du 17 décembre 2008 que l'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Yevgeny Kolodkin de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet 17 décembre 2008 et a décidé de nommer Madame Marjorie Brabet, née le 5 juin 1974, à Montpellier, France et ayant son adresse professionnelle au 35/4 Bolshaya Tatarskaya st., Moscou 115184, Russie, à la fonction de gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009010469/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03946. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Relic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of the month of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "Relic S.A." (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 15 March 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 23 May 2007.

There appeared:

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 117974 and having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the "Shareholder")

represented by Me Paul-Sébastien Carteret, maître en droit professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal (such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all fifteen thousand five hundred (15,500) shares of the Company, having a nominal value of two Euros (EUR 2) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

*Agenda*

1. Waiver of convening notices.

2. Replacement of article 17 of the articles of association of the Company (the "Articles") by a new article reading as follows:

"The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause."

3. Appointment of KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as statutory auditor for a term ending at the general meeting approving the accounts for the accounting year ending on 31 December 2008.

4. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolved to replace article 17 of the Articles by a new article reading as follows:

"The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause."

### *Third resolution*

The Meeting resolved to appoint KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as statutory auditor for a term ending at the general meeting approving the accounts for the accounting year ending on 31 December 2008.

### *Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this Meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sixième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Relic S.A.", (la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 23 mai 2007.

A comparu:

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117974 et ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (l'"Actionnaire"),

représentée par Me Paul-Sébastien Carteret, maître en droit, domiciliée professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous sein privé (une telle procuration demeurant annexée au présent acte pour être enregistré ensemble avec celui-ci).

La partie comparante, ès qualité en vertu de laquelle elle agit, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire détient tous quinze mille cinq cents (15,500) actions de la Société, ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Remplacement de l'article 17 des statuts de la Société (les "Statuts") par un nouvel article dont la teneur est:

"Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale."

3. Nomination de KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour la période finissant à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année comptable finissant le 31 décembre 2008.

4. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant dûment convoqué et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de remplacer l'article 17 des Statuts par un nouvel article dont la teneur est:

"Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale."

*Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour la période finissant à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année comptable finissant le 31 décembre 2008.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à l'Assemblée sont estimés à environ mille deux cents Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: P-S. CARTERET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23583. Reçu douze euros (12.-€)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009010095/211/121.

(090008165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Le bilan consolidé au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009010097/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03550. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090008442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Cohr Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.316.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53708 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009010098/211/12.

(090008156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Relic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52112 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009010099/211/12.

(090008167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Stele S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.815.

—  
**RECTIFICATIF DU DEPOT DU 24 JUILLET 2008 (NO L080107098)**

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signature / Armand De Biase

Référence de publication: 2009010340/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04413. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.062.568,40.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.975.

—  
*Abändernder Auszug*

Es wird hiermit angezeigt, dass ein Verschmelzungsvertrag am 11. Dezember 2008 zwischen der AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH (AZ-Argos 39), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 158777, und der AZ-Argos 3 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH (AZ-Argos 3), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 144067, abgeschlossen wurde, jedoch die Registrierungsformalitäten in Deutschland betreffend die Verschmelzung noch anhängig sind.

Da die aus dem Verschmelzungsplan resultierende Übertragung an die AZ-Argos 39 der 1.190.625.684 Anteile in der Gesellschaft, welche von der AZ-Argos 3 gehalten wurden, noch nicht rechtskräftig ist, gelten bis auf weiteres folgende Anteilsverhältnisse betreffend die Gesellschaft:

- AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH: . . . . .	99.950.000 Anteile
- AZ-Argos 3 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH: . . . . .	1.190.625.684 Anteile
- Allianz SE: . . . . .	50.000 Anteile

Für gleichlautenden Auszug  
Für Veröffentlichung  
Ein Bevollmächtigter  
Unterschrift

Référence de publication: 2009010479/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010100/242/12.

(090008183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**ProLogis UK CCLXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.508.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, by virtue of a proxy given on 18 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCLXXVI, S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2010 of August 19, 2008 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCLXXVI, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

11983

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCLXXVI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2010 du 19 août 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCLXXVI, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. LAC/2008/52068. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009010102/220/97.

(090008575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Coffee2008 Investments SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.717.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010101/242/12.

(090008192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Eupalia S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Gefi International S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010103/242/13.

(090008206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Cube Environment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010104/242/12.

(090008212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**CMC Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 97.550,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 130.583.

---

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CMC Nominees Limited, a property syndicate with registered office at 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, registered under the number 415020,

here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on December 30, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through the proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "CMC Holding S.à r.l." (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg trade and company register section B, under number 130.583, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated July 9th, 2007, published in the Memorial C under number 2062, "Recueil des Sociétés et Associations" dated September 21st, 2007.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (€ 50.-) each.

III. The sole shareholder resolves to i) increase the share capital of the Company by an amount of eighty-five thousand and fifty Euro (EUR 85,050.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ninety-seven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 97,550.-) by creation and issue of one thousand six hundred and ninety-nine (1,699) new Ordinary shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each, and two (2) A Ordinary shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, ii) to subscribe to the entirety of the one thousand six hundred and ninety-nine (1,699) new Ordinary shares and to simultaneously accept the subscription of one (1) A Ordinary share by Mr Derry Crowley, accountant, born in Cork, Ireland, on July 26th, 1967, with professional address at 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland and of one (1) A Ordinary share by Mr Donal McCarthy, accountant, born in Cork, Ireland, on October 17th, 1967, with professional address at 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, CMC Nominees Limited, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entirety of the one thousand six hundred and ninety-nine (1,699) new Ordinary shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of eighty-four thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 84,950.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the total amount of eighty-five thousand and fifty Euro (EUR 85,050.-), owed by the Company to CMC Nominees Limited, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated December 30th, 2008, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated December 30th, 2008. In addition, CMC Nominees Limited declares to pay for the subscription of the two (2) A Ordinary shares on behalf of Mr Derry Crowley and Mr Donal McCarthy with part of the Contribution. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Thereupon, Derry Crowley, prenamed, declares to subscribe to one (1) A Ordinary share to be issued, and have it fully paid up in the amount of fifty Euro (EUR 50.-) by the Contribution.

Thereupon, Donal McCarthy, prenamed, declares to subscribe to one (1) A Ordinary share to be issued, and have it fully paid up in the amount of fifty Euro (EUR 50.-) by the Contribution.

#### *Effective implementation of the contribution*

CMC Nominees Limited, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification.

IV. Pursuant to the above resolution, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which will henceforth read as follows:

"The share capital is set at ninety-seven thousand five hundred and fifty Euro (€ 97,550) represented by one thousand nine hundred and forty-nine (1,949) Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (€ 50.-) each and two (2) A Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (€ 50.-) each, all of which are fully paid up."

V. The shareholders decide to add a new sub-paragraph 16.1 under article 16 of the articles of association that shall henceforth read as follows:

### **16.1. Reserved matters**

#### **16.1.1 Shareholder reserved matters - Limitations on the Board**

16.1.1.1 The Shareholders shall procure, as far as they are legally able to do so, that no action is taken or resolution passed by the Company in respect of the following matters without the prior consent of all the Shareholders to be given at an extraordinary general meeting or in accordance with the procedure specified under article 16.1.2:

- (i) any change to the Company's memorandum or to the Articles;
- (ii) any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities;

(iii) any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition by the Company;

(iv) the presentation of any petition for winding-up;

(v) the carrying on of any business other than the Business;

(vi) any material transaction with a Shareholder or any of its Associated Companies;

(vii) any amendment to or variation of the terms of the Management Agreement; and

(viii) termination of the Management Agreement.

16.1.1.2 The Shareholders shall procure, as far as they are legally able to do so, that no action is taken or resolution passed by the Company to sell or otherwise dispose of the entire issued share capital of the Company without the consent of seventy-five per cent (75%) of the Ordinary Shareholders and both the A Ordinary Shareholders given at an extra-ordinary general meeting or in accordance with the procedure under article 16.1.2.

16.1.1.3 If seventy-five per cent (75%) or more of the Ordinary Shareholders and both the A Ordinary Shareholders agree to sell or otherwise dispose of the entire issued share capital of the Company, all of the Shareholders shall be deemed to have agreed to sell or dispose of their Shares, each on the same terms, and subject to the terms set out under articles 16.1.1.4 and 16.1.1.5.

16.1.1.4 The sale of Shares in accordance with article 16.1.1.3 shall be made on terms that the Shares are transferred free from all claims, pledges, equities, liens, charges and encumbrances and with the benefit of all rights attaching to them on the date of the transfer.

16.1.1.5 If any of the Shareholders fails or refuses to comply with its obligations under articles 16.1.1.3 and 16.1.1.4 the Company may authorise a person to execute and deliver the necessary transfer on its/their behalf. The Company may receive the purchase money in trust for the selling Shareholder(s) and cause the buyer to be registered as the holder of the Shares being sold. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the buyer (who shall not be bound to see to the application of those moneys). After the buyer has been registered as holder of the Shares being sold in purported exercise of these powers, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

## 16.1.2 Written notice

16.1.2.1 In respect of any matter to be determined by the Shareholders under articles 16.1.1.1, 16.1.1.2 or 16.1.1.3, the Shareholders shall procure that the Managers shall send to each Shareholder a written notice stating in reasonable detail the matter to be determined in such terms that the Shareholder is given the option to either consent or not consent to the relevant matter. Each Shareholder shall within 15 Business Days of receipt of such written notice, send to the Company a written response stating:

(i) the name of the Shareholder;

(ii) the number of Shares held by that Shareholder; and

(iii) whether it consents or does not consent to the relevant matter referred to it.

16.1.2.2 On receipt of all the written responses, the Managers or the secretary of the Company shall determine by counting one vote for every Share held by each Shareholder whether the resolution in respect of the matter to be determined pursuant to articles 16.1.1.1, 16.1.1.2, or 16.1.1.3 (as applicable) has been consented to by the requisite number of votes and shall duly notify the Shareholders in writing of the result.

VI. The shareholders also decide to add a new sub-paragraph 21.1 under article 21 of the articles of association that shall henceforth read as follows:

### 21.1 Distribution policy

21.1.1 The annual general meeting of the Company at which the accounts are laid before the Shareholders must be held not later than six months after the end of the relevant financial year.

21.1.2 A distribution of profits shall not take place:

(i) if the distribution would result in the debt to equity ratio of the Group exceeding 80:20 at the time of the payment; or

(ii) if the distribution would result in a breach of any covenant or undertaking given by the Company or a Group Company to any lender; or

(iii) to the extent that the profits available for distribution shall be required, in the reasonable opinion of the Managers, as working capital facility for the Group in the following twelve months.

VII. The shareholders also decide to add a new sub-paragraph 23.1 under article 23 of the articles of association that shall henceforth read as follows:

### 23.1. Final Distribution

The Board shall review from time to time the desirability based on market conditions of final disposal of the property portfolio of the company ("Final Disposal").

Prior to making any distribution following a Final Disposal, all Third Party Debt shall be repaid.

The net proceeds of a Final Disposal shall be applied in the following order to the extent that such net proceeds are available:

- (i) Repayment of loans made by the Ordinary Shareholders to the Company pursuant to the Shareholder Loan Documents;
- (ii) Payment to the Ordinary Shareholders and the A Ordinary Shareholders of the respective amounts subscribed by them for the Shares;
- (iii) Payment to the shareholders of any residue of the net proceeds of a Final Disposal remaining after the payments set out in the foregoing provisions of this article 23.1

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CMC Nominees Limited, un syndicat de propriétaires ayant son siège social au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, dont le numéro d'immatriculation est 415020.

Ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "CMC Holding S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 130.583, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2062, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 septembre 2007.

II. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales Ordinaires d'une valeur au pair comptable de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune.

III. L'associé unique décide i) d'augmenter le capital social par un montant de quatre-vingt-cinq mille cinquante Euro (EUR 85.050,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante Euro (EUR 97.550,-) par la création et l'émission de mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.699) nouvelles parts sociales Ordinaires d'une valeur au pair comptable de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune et de deux (2) parts sociales Ordinaires A d'une valeur au pair comptable de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ii) de souscrire à l'entière des mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.699) nouvelles parts sociales Ordinaires, et d'accepter simultanément la souscription d'une (1) part sociale Ordinaire A par Monsieur Derry Crowley, comptable, né à Cork, Irlande, le 26 juillet 1967, résidant professionnellement au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande et d'une (1) part sociale Ordinaire A par Monsieur Donal McCarthy, comptable, né à Cork, Irlande, le 17 octobre 1967, résidant professionnellement au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ce, CMC Nominees Limited, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.699) nouvelles parts sociales Ordinaires et les libérer intégralement pour un montant de quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante Euro (EUR 84.950,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport") d'un montant total de quatre-vingt-cinq mille cinquante Euro (EUR 85.050,-) détenue par CMC Nominees Limited envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 30 décembre 2008 ainsi que d'une déclaration des représentants de la société apporteuse datée du 30 décembre 2008. De plus, CMC Nominees Limited déclare payer pour la souscription des deux (2) parts sociales Ordinaires A pour le compte de Monsieur Derry Crowley et Monsieur Donal McCarthy avec une partie de l'Apport. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Sur ce, Derry Crowley, prénommé, déclare souscrire à une (1) part sociale Ordinaire A et la libérer intégralement pour un montant de cinquante Euro (EUR 50,-) par l'Apport.

Sur ce, Donal McCarthy, prénommé, déclare souscrire à une (1) part sociale Ordinaire A et la libérer intégralement pour un montant de cinquante Euro (EUR 50,-) par l'Apport.

#### *Réalisation effective de l'apport*

CMC Nominees Limited, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Il est le seul plein propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante Euro (EUR 97.550,-) représenté par mille neuf cent quarante-neuf (1.949) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur au pair comptable de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, et deux (2) Parts Sociales Ordinaires A d'une valeur au pair comptable de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

V. Les associés décident d'ajouter un nouveau sous-paragraphe 16.1 à l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

### **16.1 Sujets réservés**

#### **16.1.1 Sujets réservés aux Associés - Restrictions aux pouvoirs du Conseil de gérance**

16.1.1.1 Les Associés s'engagent, dans la mesure où ils sont légalement habilités à le faire, à ce qu'aucune action ne soit entreprise ni aucune résolution prise par la Société eu égard aux sujets suivants sans le consentement préalable de tous les Associés qui doit être donné en assemblée générale extraordinaire ou conformément à la procédure décrite à l'article 16.1.2:

(i) toute modification des Statuts de la Société;

(ii) toute modification du capital social ou la création, l'allocation ou l'émission de parts sociales ou tout autre titre ou l'octroi de toute option ou droits de souscription ou conversion de tout instrument en de telles parts sociales ou titres;

(iii) toute réduction du capital social ou modification des droits attachés à une classe de parts sociales ou tout rachat, remboursement, achat ou toute autre acquisition par la Société;

(iv) demande de mise en liquidation;

(v) la conduite de toutes affaires autre que les Affaires;

(vi) toute transaction substantielle avec un Associé ou toute autre de ses Sociétés Affiliées;

(vii) toute modification ou changement des termes du Contrat de Gestion; et

(viii) résiliation du Contrat de Gestion.

16.1.1.2 Les Associés doivent s'engager, dans la mesure où ils sont légalement habilités à le faire, à ce qu'aucune action ne soit entreprise ni aucune résolution prise par la Société pour vendre ou disposer de quelque manière que ce soit de l'intégralité du capital social émis de la Société sans le consentement de soixante-quinze pour-cent (75%) des Associés Ordinaires et des Associés Ordinaires A donné en assemblée générale extraordinaire ou conformément à la procédure décrite à l'article 16.1.2.

16.1.1.3 Si soixante-quinze pour-cent (75%) ou plus des Associés Ordinaires et les Associés Ordinaires A consentent à vendre ou à disposer de quelque manière que ce soit de l'intégralité du capital social émis par la Société, tous les Associés sont réputés avoir consenti à vendre ou à transférer leurs Parts Sociales, chacun selon les mêmes termes, et selon les termes fixés aux articles 16.1.1.4 et 16.1.1.5.

16.1.1.4 La vente des Parts Sociales conformément à l'article 16.1.1.3 doit être faite sous condition que les Parts Sociales sont transférées libre de toutes réclamations, gages, droit de rétention, charges et servitudes et avec le bénéfice de tous les droits y attachés à la date du transfert.

16.1.1.5 Si un des Associés omet ou refuse de se conformer aux obligations lui incombant de par les articles 16.1.1.3 et 16.1.1.4, la Société peut autoriser une personne à exécuter et délivrer le transfert en son/leur nom. La Société peut recevoir le prix d'acquisition en fidéicomis au nom de l'Associé vendeur et amener l'acheteur à être inscrit en qualité de titulaire des Parts Sociales ainsi vendues. La réception par la Société du prix d'acquisition doit donner décharge à l'acheteur (qui ne doit pas être lié pour l'utilisation subséquente des fonds résultant du prix d'acquisition). Une fois l'acheteur inscrit en qualité de titulaire des Parts Sociales vendues dans l'exercice de ses pouvoirs, la validité des procédures ne pourra être mise en cause par quiconque.

#### **16.1.3 Notification écrite**

16.1.2.1 Eu égard à tout sujet décidé par les Associés selon les articles 16.1.1.1., 16.1.1.2 ou 16.1.1.3, les Associés doivent s'engager à ce que les Gérants envoient à chaque Associé une notification écrite établissant de manière raisonnablement détaillée le sujet à discuter de telle manière que l'Associé ait l'option de consentir ou non au sujet en question.

Chaque Associé doit, dans les quinze jours ouvrés à compter de la réception d'une telle notification écrite, envoyer à la Société une réponse écrite établissant:

- (i) le nom de l'Associé;
- (ii) le nombre de Parts Sociales détenues par l'Associé concerné; et
- (iii) l'indication du consentement ou non au sujet dont il est question.

16.1.2.2 A réception de toutes les réponses écrites, les Gérants ou le secrétaire de la Société doivent déterminer par la comptabilisation d'une voix par Part Sociale détenue par chaque Associé si la résolution relative au sujet à discuter conformément aux articles 16.1.1.1, 16.1.1.2 et 16.1.1.3 (telles qu'applicables) a été approuvée par le nombre de votes requis et doivent dûment notifier le résultat par écrit aux Associés.

VI. Les Associés décident par ailleurs d'ajouter un nouveau sous-paragraphe 21.1 à l'article 21 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

#### **21.1 Modalités de distribution**

21.1.1 L'assemblée générale annuelle de la Société lors de laquelle les comptes sont présentés aux Associés doit être tenue au plus tard six mois après la fin de l'année comptable considérée.

21.1.2 Une distribution de profits ne peut pas avoir lieu:

- (i) si la distribution entraînerait un ratio d'endettement du Groupe excédant 80:20 au moment du paiement; ou
- (ii) si la distribution entraînerait un manquement à une convention ou engagement donné par la Société ou une Société du Groupe à un prêteur; ou
- (iii) dans la mesure où les profits disponibles pour la distribution pourraient être employés, selon l'appréciation raisonnable des Gérants, comme fonds de roulement pour le Groupe dans les douze mois suivants.

VII. Les Associés décident d'ajouter un nouveau sous-paragraphe 23.1 à l'article 23 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**23.1 Distribution Finale**. Le Conseil de gérance doit revoir de temps en temps la pertinence, basée sur les conditions du marché, du transfert final du portefeuille immobilier de la Société ("Transfert Final").

Avant toute distribution suivant un Transfert Final, toute dette due à des tiers doit être remboursée.

Les produits nets d'un Transfert Final devront être utilisés dans l'ordre suivant, dans la mesure où de tels produits nets sont disponibles:

- (i) remboursement des avances faites par les Associés Ordinaires à la Société conformément aux Documents des Prêts Associés;
- (ii) paiement aux Associés Ordinaires et aux Associés Ordinaires A des montants respectifs souscrits par eux pour les Parts Sociales;
- (iii) paiement aux associés du reliquat des produits nets d'un Transfert Final subsistant après les paiements exposés aux dispositions précitées au présent article 23.1

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1823. - Reçu quatre cent vingt-cinq euros vingt-cinq cents (85.050,00 € à 0,50% = 425,25 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009009918/201/286.

(090008036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Ourivesaria Jorge Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 9, rue Joseph Junck.  
R.C.S. Luxembourg B 127.184.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009896/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07341. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.850,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.502.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of MCG Investments S. à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.502 and incorporated under Luxembourg law by a deed (the "Articles") drawn up on 24 March 2006 by the notary Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no1200 dated 20 June 2006, page 57577 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, employee, residing professionally at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the twelve thousand eight hundred (12,800) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

IV. The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda*

1) To amend article 5.2 of the Articles that shall read as follows:

"5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, one for each class of shares, into which any premium paid on any share or reserve allocated to any share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or any amount of reserve allocated to any share, shall be reserved and repaid to the holder of such share, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve)."

2) To increase the share capital of the Company with an amount of EUR 50 (fifty Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,800 (twelve thousand and eight hundred Euros) to EUR 12,850 (twelve thousand eight hundred fifty Euros) by creating and issuing fifty (50) new class A shares, having the same features as the existing ones, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Class A Shares"), plus a share premium of an amount of EUR 1,389,950 (one million three hundred eighty-nine thousand nine hundred fifty Euros) to be allocated to a share premium account of the Company (the "Share Premium").

3) To accept the subscription of the New Class A Shares by SU European Properties S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri,

L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Subscriber"), and to record the full payment of the New Class A Shares as well as the Share Premium by contribution in cash.

4) To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

"5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand eight hundred fifty Euros (EUR 12,850) represented by twelve thousand seven hundred (12,700) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and one hundred fifty (150) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully paid-up (the Class A Shareholders and the Class B Shareholders are collectively referred to as the "Shareholders", and individually as a "Shareholder")."

5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with articles 21 to 24 of the Articles:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.2 of the Articles that shall read as follows:

"5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, one for each class of shares, into which any premium paid on any share or reserve allocated to any share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or any amount of reserve allocated to any share, shall be reserved and repaid to the holder of such share, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve)."

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company with an amount of EUR 50 (fifty Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,800 (twelve thousand and eight hundred Euros) to EUR 12,850 (twelve thousand eight hundred fifty Euros) by creating and issuing fifty (50) new class A shares, having the same features as the existing ones, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Class A Shares"), plus a share premium of an amount of EUR 1,389,950 (one million three hundred eighty-nine thousand nine hundred fifty Euros) to be allocated to a share premium account of the Company (the "Share Premium").

#### *Third resolution*

The Shareholders accept the subscription of the New Class A Shares by the Subscriber and record the full payment of the New Class A Shares as well as the Share Premium by contribution in cash.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Subscriber in its capacity as subscriber of the New Class A Shares, here represented by Corinne Petit, pre-named by virtue of a proxy being here annexed, which declared to subscribe to the fifty (50) New Class A Shares to be issued by the Company, having the same features as the existing ones, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and to pay them fully up as well as the Share Premium of an amount of EUR 1,389,950 (one million three hundred eighty-nine thousand nine hundred fifty Euros) by contribution in cash, therefore the amount of EUR 1,390,000 (one million three hundred ninety thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

"5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand eight hundred fifty Euros (EUR 12,850) represented by twelve thousand seven hundred (12,700) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and one hundred fifty (150) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully paid-up (the Class A Shareholders and the Class B Shareholders are collectively referred to as the "Shareholders", and individually as a "Shareholder")."

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,900 (eight thousand nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de MCG Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.502 et constituée en vertu d'un acte (les "Statuts") reçu le 24 mars 2006 par le notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1200, en date du 20 juin 2006, page 57577 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations "ne varietur" resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les douze mille sept cent cinquante (12.800) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda de l'assemblée et renoncent à toutes formalités et exigences de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) De modifier l'article 5.2 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"5.2 En supplément au capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission libre ou d'autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute part sociale ou toute réserve allouée à toute part sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute part sociale ou tout montant de réserve alloué à toute part sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite part sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de parts sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve)."

2) D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.800 (douze mille huit cents Euros) à EUR 12.850 (douze mille huit cent cinquante Euros) par la création et l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe A, ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe A"), plus une prime d'émission d'un montant de EUR 1.389.950 (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante Euros) qui sera allouée à un compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission").

3) De constater la suscription et la libération intégrale par SU European Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Souscripteur"), des Nouvelles Parts Sociales de Classe A par apport en numéraire.

4) De modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent cinquante Euros (EUR 12.850) représenté par douze mille sept cents (12.700) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de cent cinquante (150) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement libérées (les Associés de Classe A et les Associés de Classe B sont collectivement définis comme les "Associés", et individuellement comme un "Associé")."

5) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité et en conformité avec les articles 21 à 24 des Statuts:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.2 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"5.2 En supplément au capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission libre ou d'autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute part sociale ou toute réserve allouée à toute part

sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute part sociale ou tout montant de réserve alloué à toute part sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite part sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de parts sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve)."

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.800 (douze mille huit cents Euros) à EUR 12.850 (douze mille huit cent cinquante Euros) par la création et l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe A, ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe A"), plus une prime d'émission d'un montant de EUR 1.389.950 (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante Euros) qui sera allouée à un compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission").

#### *Troisième résolution*

Les Associés acceptent la souscription des Nouvelles Parts Sociales de Classe A par le Souscripteur et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales de Classe A, ainsi que de la Prime d'Emission par un apport en numéraire.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes le Souscripteur en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe A, ici représenté par Corinne Petit, précitée, en vertu d'une procuration étant ci-annexée, lequel a déclaré souscrire les cinquante (50) Nouvelles Parts Sociales de Classe A à émettre par la Société, ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), et de les libérer intégralement ainsi que la Prime d'Emission d'un montant de EUR 1.389.950 (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante Euros) par apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 1.390.000 (un million trois cent quatre-vingt-dix mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent cinquante Euros (EUR 12.850) représenté par douze mille sept cents (12.700) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de cent cinquante (150) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement libérées (les Associés de Classe A et les Associés de Classe B sont collectivement définis comme les "Associés", et individuellement comme un "Associé")."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 8.900 (huit mille neuf cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/44. Reçu six mille neuf cent cinquante euros. Eur 0,5% = 6.950.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010024/5770/204.

(090008330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Catclub S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.  
R.C.S. Luxembourg B 70.314.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15/01/09.

Référence de publication: 2009009897/9317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05064. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**ProLogis UK CCXC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 140.488.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,  
by virtue of a proxy given on 18 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCXC, S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2012 of August 19, 2008 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCXC, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

**Costs**

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCXC, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2012 du 19 août 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCXC, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. LAC/2008/52082. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009010207/220/96.

(090008634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Frastema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRASTEMA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 117.830 auprès du Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1772 du 22 septembre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Mario DA SILVA, employé privé, et Monsieur José DOS SANTOS REIS, employé privé, les deux avec même adresse professionnelle.

I. Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

II. Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

III. Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;

2. Division des actions existantes dans un ratio de 25 (vingt-cinq) actions nouvelles pour 1 (une) action ancienne;

3. Augmentation du capital social à concurrence de € 60.000.- EUR en vue de porter le capital social de son montant actuel de € 31.000.- à € 91.000.-, avec émission de 60.000 actions nouvelles sans valeur nominale; Acceptation des souscriptions; Constatation que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de préférence;

4. Création d'un nouveau capital autorisé de € 10.000.000.- et autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires un droit de souscription préférentiel;

5. Modification de l'article 5 des statuts sociaux pour l'adapter aux résolutions à prendre en vertu des dispositions qui précèdent;

6. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale de toutes les actions actuellement émises dans le capital social, et ce avec effet à partir de la présente assemblée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de diviser l'ensemble des 1.240 (mille deux cent quarante) actions actuellement existantes par le facteur 25 (vingt-cinq) de manière à ce que le nombre des actions émises dans le capital social soit dorénavant de 31.000 (trente et un mille) au lieu de 1.240 (mille deux cent quarante).

L'assemblée générale décide que cette division des actions existantes aura lieu avec effet immédiat, par inscription correspondante dans le registre des actions de la Société, et par adaptation des statuts comme contenu dans les résolutions qui vont suivre.

L'assemblée générale décide que par conséquent il sera attribué à chaque actionnaire inscrit respectivement chaque porteur d'actions 25 (vingt-cinq) actions nouvelles, les anciens actions titres d'actions ayant existé jusqu'à aujourd'hui étant annulés en conséquence.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 60.000.- (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.000.- (trente et un mille euros) à € 91.000.- (quatre-vingt-onze mille euros). En contrepartie de cet apport en capital, l'assemblée décide d'émettre 60.000 (soixante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Intervient à cet instant même Madame Gabriele SCHNEIDER, préqualifiée, directrice de sociétés, déclarant agir en nom et pour compte de la société de droit luxembourgeois INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219

Luxembourg, 23, rue Beaumont, et déclarant que ladite société souscrit aux 60.000 (soixante mille) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée ci-avant.

L'assemblée décide que les actions nouvellement créées en contrepartie de cette augmentation de capital sont émises à la valeur nominale de l'augmentation de capital, et sans prime d'émission.

L'assemblée générale constate que l'augmentation de capital social ci-avant décidée d'un montant de € 60.000.- (soixante mille euros) telle que décidée ci-avant, se trouve entièrement libérée en espèces, le montant de € 60.000.- (soixante mille euros) se trouvant dorénavant à la disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au moyen d'un certificat de blocage présenté au notaire qui le constate expressément.

L'assemblée prend acte de ces déclarations ci-avant de la société INTERCORP S.A. et en constate la réalité, comme elle accepte par une résolution expresse cette souscription par INTERCORP S.A. alors qu'il a été constaté séance tenante par l'assemblée générale que tous les autres actionnaires existants ont expressément renoncé à leurs droits de souscription préférentiel.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé dans les statuts de la Société et de fixer ce capital autorisé à € 10.000.000.- (dix millions euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) actions sans désignation d'une valeur nominale

L'assemblée décide d'introduire ce capital autorisé selon les termes et modalités tels que résultant des modifications statutaires qui seront adoptées ci-après dans les résolutions qui vont suivre selon l'ordre du jour, et en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

#### *Cinquième résolution*

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 91.000.- (quatre-vingt-onze mille euros) représenté par 91.000 (quatre-vingt-onze mille) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Les actions sont nominatives et enregistrées au nom de l'actionnaire en conformité avec les dispositions légales en vigueur. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à € 10.000.000.- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 10.000.000 (dix millions) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions ou le cas échéant procéder à l'échange des obligations converties en actions ou recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille six cents euros (1.600.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Gilmer, M. Da Silva, J. Dos Santos Reis, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50896. Reçu trois cents euros Eur 0,50% = 300.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010017/5770/114.

(090008369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**DGG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.476.

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel GILLET, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Bordez 5, Avenue des Mésanges, Chaumont-Gistoux,

ici représenté par Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, domiciliée professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 décembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "DGG S.à r.l." ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1083 du 27 octobre 2004

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 102.476

Lequel associé unique, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la société DGG S.à r.l. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique nomme la société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (RCS Luxembourg n° B 114.321) aux fonctions de liquidateur, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

L'associé unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'associé unique, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53010. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009009905/206/48.

(090008730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Mersch & Schmitz Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 89.887.

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) La société "MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT S.à.r.l.", (RC B No 13.549), avec siège social à Holzem, représentée par son associé unique et gérant, Monsieur René SCHMITZ; ingénieur-thermicien, né à Luxembourg, le 24 janvier 1950, demeurant à L 9655 Harlange, 52, rue Laach,

2) Monsieur Renaud JACQUES, électro-technicien, né le 21 novembre 1962 à Etain (F), demeurant à F 57480 Sierck-les-Bains, 6, rue des Tanneurs,

Monsieur Renaud JACQUES est représenté par Monsieur René SCHMITZ, lequel se porte fort pour ce dernier, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée "MERSCH & SCHMITZ SERVICES S.à.r.l.", avec siège à L 8279 Holzem, 26, rte de Capellen, (RC No B 89.887), constituée suivant acte notarié du 12 novembre 2002, publié au Mémorial C page 85.450/2002.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

**Augmentation de capital avec modification de la valeur nominale**

Le comparant, ès-qualité décide de modifier la valeur nominale de la part sociale de 135.- € à 264.- € et d'augmenter le capital social de 96.750.- euro pour le porter de son montant actuel de 101.250.- euro à 198.000.- €, représenté par 750 parts sociales de deux cent soixante-quatre euro (€ 264.-) chacune, par incorporation de réserves jusqu'à due concurrence.

Suite à ce changement, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille euro (€ 198.000.-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de deux cent soixante-quatre euro (€ 264.-) chacune, entièrement libérées.

Le capital est souscrit comme suit:

- MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT S.à.r.l., préqualifiée, . . . . .	675 parts
- Monsieur Renaud JACQUES; préqualifié, . . . . .	75 parts
Total: . . . . .	750 parts

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHMITZ, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15552. Reçu: douze euros EUR 12.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 09 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009009922/207/41.

(090008072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**T.M. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.158.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010022/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03215. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**LWV, Lux-Werbevertrieb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z. I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 92.394.

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "LWV, Lux-Werbevertrieb S.A." mit Sitz in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg am 12. März 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 448 vom 24. April 2003,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 92.394

Die Versammlung wurde eröffnet um 16.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Henri DA CRUZ, Privatebeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zum Sekretär Herrn Max MAYER, Privatebeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Robert WEIRIG, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtmäßig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Sitzverlegung nach L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht und somit Abänderung von Artikel 2 Absatz 1 der Satzung.
2. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht zu verlegen und infolge dessen Artikel 2, Absatz 1 der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 16.10 Uhr.

*Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. DA CRUZ, M. MAYER, R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53020. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009009907/206/49.

(090008668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.